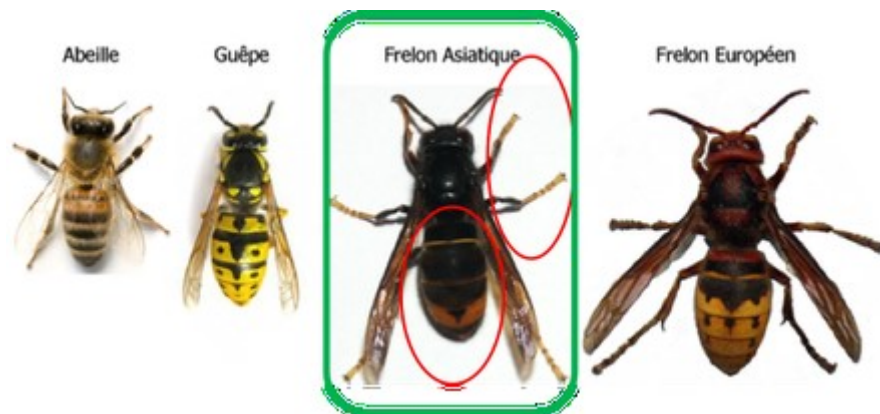


FRELON ASIATIQUE

RECONNAITRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aussi appelé frelon à patte jaune. Un peu plus petit que le frelon commun, il est de couleur beaucoup plus sombre, marron et orangé.



Frelon asiatique - *Vespa velutina*
Vespa Crabro

Frelon européen -





Petit nid de printemps de la taille maximum d'un petit bol. Attaché à n'importe quel support, on le trouve sous les appentis, dans les garages, les hangars, les vérandas jusqu'à la fin juin.

Il peut être détruit le soir avec une bombe insecticide ou mis en sac prudemment, écrasé ou mis au congélateur quelques heures pour tuer les quelques frelons qu'il abrite.



Nid d'été de très grosse taille. Attention il peut contenir plusieurs milliers de frelons. Son élimination par vos propres moyens peut être dangereuse.

Ces nids doivent être signalés à la mairie pour être détruits par un professionnel.

Les dégâts :

C'est durant l'été et l'automne que ces énormes colonies créent le plus de dégâts sur les ruches. En effet l'élevage des nymphes nécessite beaucoup de protéines et les frelons asiatiques les trouvent en partie en capturant les abeilles autour des ruches. Ils les trouvent aussi dans la viande et surtout dans le poisson dont ils sont très friands. Des étals de poissonnerie ont dû fermer sur certains marchés du calvados en 2016.

Les risques :

Attention, les nids de grosse taille présentent un risque d'attaque massif des frelons si l'on s'approche à moins de 5m ou si l'arbre est secoué. Les nids à faible hauteur sont donc les plus dangereux. Le risque diminue avec la baisse des températures en automne, jusqu'à la mort de la colonie avec les froids de l'hiver.

Des colonies impressionnantes



Des dégâts considérables

Sur les ruchers

Risque de piqûre



Sur les marchés



La lutte :

Le piégeage des fondatrices au printemps n'a aucune efficacité sur les populations de frelon. On réservera le piégeage à la protection des ruchers à partir de l'été. Des guides de fabrication de pièges seront disponibles sur le site de l'association « abeille normande du Calvados ».

La destruction des nids doit être la plus précoce possible dans l'été pour protéger efficacement les ruchers, la population et la biodiversité.

Attention n'intervenez pas vous-même sur les nids de grosse taille.

La commune ayant passée une convention avec le FREDON de Basse Normandie (organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal), la destruction des nids sera prise en charge par la commune à 70% et par le Département à 30%.

Référent de la commune : Monsieur Michel LETRIBOT